

Quand demander ses rentes de retraite: 60, 65, 70 ou 72 ans ?

Journal de Montréal



"Illustration Adobe Stock"

[Emmanuelle Gril](#)

Mercredi, 17 avril 2024 19:30

Quand devrait-on demander ses rentes de retraite: à 60, 65, 70 ou 72 ans? La réponse dépend de plusieurs facteurs, mais si vous êtes en mesure de le faire, attendez le plus longtemps possible!

Pour nombre d'entre nous, les rentes gouvernementales (Régime de rentes du Québec

et pension de la Sécurité de la vieillesse au fédéral) constituent une bonne part des revenus de retraite. Or, le moment auquel on les réclame peut faire une très grande différence sur le montant que l'on recevra jusqu'à la fin de nos jours. C'est pourquoi il est essentiel de bien faire ses calculs, d'autant plus que l'on a généralement tendance à sous-estimer son espérance de vie, rappelle Hadi Ajab, planificateur financier indépendant et conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective rattaché à Services en placements PEAK. «En 2022, à la naissance, l'espérance de vie est de 80,5 ans pour les hommes et de 84,1 ans pour les femmes. Mais attention, si l'on a déjà atteint l'âge de 65 ans, alors un homme a 25% de chance de vivre jusqu'à 94 ans et une femme jusqu'à 96 ans!», dit-il.

La rente de RRQ

Certaines personnes demandent leur RRQ à 65 ans sans se poser de question, tout simplement parce que c'est l'âge « normal » de la retraite et qu'elles n'ont pas de plan de décaissement. Or, cette décision peut peser très lourd sur leurs finances, explique Hadi Ajab, c'est pourquoi elle mérite qu'on s'y attarde.

Car si on possède une épargne personnelle (REER, CELI, etc.) suffisante, reporter la demande de RRQ peut être très payant.

« Depuis janvier 2024, il est possible de repousser le moment auquel on va réclamer le RRQ jusqu'à 72 ans. Pour chaque année de report à partir de 65 ans, on vient bonifier sa rente de 8,40%, pour un maximum de 58,80% », explique-t-il.

Actuellement, le maximum de la rente est de 1364,60\$ par mois. Si on attend 72 ans, alors ce seront 2166,98\$ qui tomberont dans nos poches, un montant qui sera indexé et versé jusqu'à votre décès.

Vous envisagez de demander votre rente provinciale avant 65 ans? Dans ce cas, sachez qu'elle sera réduite de 0,50 à 0,60% par mois d'avance, soit environ 7,20% par an. Au lieu d'une rente maximale de 1364,60\$ à 65 ans, si vous la réclamez à 60 ans, vous toucherez seulement 873,34\$.

La pension de la Sécurité de la vieillesse

Du côté fédéral, on n'est admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) qu'à partir de 65 ans. Il est toutefois possible de la reporter jusqu'à l'âge de 70 ans au plus tard. Là encore, attendre est avantageux puisque vous augmenterez votre rente de 7,20% par année de report.

Par exemple, une rente de SV de 726,18\$ par mois (trimestre d'avril à juin 2024) grimperait à 970,14\$ si vous patientiez jusqu'à 70 ans. « À partir de 75 ans, la rente fédérale est majorée de 10% pour tous les retraités. Ce pourcentage s'appliquera aussi sur le montant bonifié, le cas échéant », rappelle Hadi Ajab.

CONSEILS

- Rappelez-vous que plusieurs régimes de retraite sont coordonnés avec le RRQ, le REGOPP et certains fonds de retraite d'employeurs notamment. Si vous prenez votre RRQ plus tôt, vous réduirez du même coup le régime avec lequel il est coordonné. Autrement dit, vous vous pénaliserez deux fois plutôt qu'une.
- Il existe un impôt de récupération pour la pension de la SV. Il s'applique dès 81 761\$ de revenus imposables et augmente jusqu'à la récupération complète de la rente à 134 626\$ (année de revenus 2022 sur lesquels sont calculées les prestations de juin 2023 à juillet 2024). À noter que le seuil maximal de récupération grimpe à partir de 75 ans (137 331\$). Ces seuils augmentent d'une année à l'autre. C'est pourquoi attendre quelques mois avant de demander sa rente fédérale pourrait faire une différence notable.
- Le report peut se faire une année à la fois: il est possible de demander ses rentes à 66 ou 67 ans par exemple, et pas seulement à 65 ou 70.
- Faire un plan de décaissement avec un professionnel qui inclura vos revenus familiaux, les revenus de vos investissements, du rendement espéré des placements et l'historique des cotisations au RRQ, vous aidera à prendre la meilleure décision dans votre situation. Si votre état de santé est précaire par exemple, ou que votre niveau d'épargne est faible, il faudra en tenir compte.